ARSAC INFOS

ARSAC-EN-VELAY
BULLETIN MUNICIPAL
N° 23 JANVIER 2020

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2020, nous vous proposons le 23ème numéro d'Arsac Infos et le dernier de la mandature. C'est pour moi l'occasion de remercier les élus qui se sont investis dans cette tâche. Le format est peut-être obsolète à l'ère du numérique et des bulletins municipaux papier glacé et onéreux. Nous utilisons cet outil de communication/information deux fois par an avec transparence sur la gestion de la commune avec peut-être parfois un manquement, un oubli.

Au cours du dernier semestre 2019 nous avons engagé la deuxième phase du projet d'aménagement des bourgs. L'entreprise Sagnard a mis en place une rétention d'eau pluviale de 90 m3 pour limiter les nuisances pour les maisons situées en contrebas de la départementale. On observe lors des forts épisodes pluvieux des quantités importantes d'eau sur la chaussée. L'objectif est de collecter ces eaux ainsi que les chenaux des bâtiments communaux. Le système de rétention permet de stocker l'afflux important d'eau et de le restituer lentement dans le milieu naturel avec un très faible débit. On limite l'effet érosif des gros orages.
Ces travaux se poursuivront par l'aménagement de la place de l'église. En accord avec l'association des anciens combattants, nous avons déplacé le monument aux morts. Nous allons changer et modifier la plaque où sont inscrits les morts durant les guerres. Nous rectifierons une erreur de transcription et ajouterons la mention : Indochine.

Des travaux sont en prévision aux Boiroux pour l'aménagement du lavoir, patrimoine séculaire. En raison de l'indisponibilité de l'entreprise et/ou de la météo nous avons été contraints de repousser l'intervention.

Nous avons récupéré gracieusement le terrain synthétique du stade Massot au Puy lorsque la ville l'a changé. L'entreprise qui avait eu le marché nous a gardé les parties qui n'étaient pas usées et réutilisables. Nous prévoyons de le mettre sur le terrain d'entraînement de foot qui a une structure sablée. La surface est de fait assez dure en période sèche. C'est inconfortable pour les joueurs et cela peut engendrer des blessures. Il s'agira de dérouler les rouleaux de gazon synthétique sur cette même surface.

Suite aux fortes pluies, nous avons été contraints de consolider le pont des Ribeyrettes à la Terrasse. Le torrent d'eau qui a coulé sur le tablier avait mis à nue la voûte du pont. Les employés communaux ont coulé une chape béton qui solidifiera et imperméabilisera la voûte. Cet ouvrage permet aux agriculteurs et nombreux promeneurs d'enjamber la Laussonne. Il était autrefois utilisé par les habitants du village de la Coupe aujourd'hui disparu dans la végétation.

Par ailleurs, la Com d'Agglo a mis à disposition de la commune un véhicule électrique. La voiture est garée sur la place de la Mairie. Vous trouverez ci-joint un flyer expliquant les modalités de location. La location n'est pas destinée qu'aux habitants de la commune. Parlez-en autour de vous, plus elle sera utilisée, plus nous aurons légitimité à la garder à disposition sur la commune.

Au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal, je vous souhaite tous mes meilleurs vœux, une belle et bonne année 2020. J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui sont touchés par la maladie ou la disparition d'un proche. Que 2020 apporte plus de joie et de réconfort.
Bonne lecture.

Les Travaux de la Commune

Le chemin de la Borie à Bouzols et le chemin de la Chalm à Rohac ont été refaits avec un nouveau revêtement.

Rue de la Borie

Chemin de la Chalm

Pont des Ribevrettes qui relie la Terrasse à l'ancien village de la Coupe à Coubon

Les travaux de l'aménagement de la traversée du bourg continuent : Sur la place du Reinage, d'importants travaux de rétention et d'acheminement des eaux pluviales ont été réalisés en décembre. Le monument aux morts a été déplacé, une nouvelle plaque va être apposée à la fin des travaux. Les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise vont suivre en début d'année.

Monument aux morts

Gestion des eaux pluviales Place du Reinage

Adressage

Le repérage de chaque adresse rattachée à un nom de parcelle et à un propriétaire sur le logiciel de gestion du cadastre de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (GEOPORTAIL) est terminé.
Chaque habitant va recevoir un courrier lui mentionnant son adresse (numéro et voie) ainsi qu'une note lui indiquant les démarches à effectuer pour informer les administrations de ce changement d'adresse.
Suite à la saisie dans GEOPORTAIL et à la publication par le Service Systèmes d'Informations & Information Géographique de la CAPEV, les informations seront transmises aux différents services : Direction Générale des Finances Publiques, Guichet Adresse, La Poste, SDIS.

Plusieurs situations vont se présenter :

1. L'habitation ne change pas d'adresse, la numérotation est visible à l'entrée de la propriété : aucune démarche à faire. Le propriétaire continue d'utiliser son adresse connue.
2. L'habitation ne change pas d'adresse mais la plaque de numérotation n'a pas été posée au moment du premier adressage : si le propriétaire a la plaque en sa possession, il devra la poser ou éventuellement solliciter l'aide des services techniques. Si le propriétaire n'a plus sa plaque, les services techniques en poseront une à l'entrée de la propriété.
3. L'habitation change de numéro (suite à de nouvelles constructions) : si une plaque est posée à l'entrée de la propriété, les services techniques récupéreront cette plaque et fixeront la nouvelle au même endroit.
4. L'habitation n'avait pas de numéro : les services techniques poseront la plaque à l'entrée de la propriété.

Repas des aînés

Samedi 23 novembre, plus de 110 personnes étaient réunies à la salle polyvalente pour le traditionnel repas des aînés offert par la Commune. Le Restaurant de la Place proposait un menu apprécié par tous, le défilé des plats a été entrecoupé par les animations proposées par Betty et Jeff.
Les discussions sont allées bon train autour des pluies très abondantes ce jour-là et des petites histoires de vie de chacun. Les convives se sont séparés en fin d'après-midi après quelques danses.

Pot de fin d'année

Le vendredi 15 décembre, les employés communaux et les travailleurs de l'ESAT de Meymac qui assurent l'entretien des locaux de l'école élémentaire étaient invités à un moment convivial pour les remercier de leur travail et de leur investissement durant cette année.
Thierry Mourgues récapitulait les tâches assurées par tous tant à l'école qu'à la Mairie, à l'agence postale communale ou à la voirie. Il insistait sur l'implication et le professionnalisme dont chacun fait preuve au quotidien.
Il revenait sur la collaboration mise en place avec l'ESAT de Meymac depuis 5 ans. Chaque jour, une équipe de 2 ou 3 travailleurs encadrés par une monitrice vient faire le ménage des classes élémentaires de l'école Yves Coppens en fin d'après-midi. Cette collaboration, riche de contacts à la fois pour les travailleurs et pour les enfants de l'école, permet un autre regard sur le handicap. La reconnaissance de la qualité du travail fourni est une grande satisfaction pour les travailleurs de l'ESAT heureux d'intervenir en milieu ordinaire.

TELETHON 2019

Le 19 octobre dernier se déroulait le TELETHON 2019 sur notre commune. Cette manifestation est organisée par une équipe de bénévoles avec l'appui de l'ensemble des associations de la commune qui, par leur don, permettent l'organisation du repas convivial du soir. Ce sont environ 140 personnes qui ont partagé ce repas soit à la salle polyvalente, soit chez eux. Dans l'après-midi, une marche, une sortie VTT et une sortie vélo route ont également réuni une cinquantaine de personnes.
La somme collectée durant cette journée a été remise à la coordination départementale du TELETHON vendredi 27 décembre en présence de la responsable de la coordination, de représentants d'associations, d'élus et des bénévoles organisateurs. Pour 2019, la somme collectée pour la commune est de 2 980.58 € soit environ 2.48 € par habitant. En 2018, La Haute-Loire était le 1er département donateur.

Atelier Equilibre et Mémoire

De mars à juin 2020, un atelier équilibre et un atelier mémoire vont être mis en place sur la commune.
Ces ateliers, financés par la CARSAT, s'adressent aux personnes retraitées.

Atelier EQUILIBRE :
Objectifs : Développer ou entretenir le sens de l'équilibre, prévenir les risques de chutes.
Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué une activité sportive pour pouvoir participer à cet atelier.

Atelier MEMOIRE :
Objectif : Lutter contre le vieillissement cérébral et permettre, dans un cadre préventif, de pallier les troubles de la mémoire par :
-la stimulation de l'activité cérébrale
-l'évaluation du potentiel mémoire
-l'exercice de l'attention
-le travail de la mémoire en la stimulant au quotidien.

Les séances d'une heure sont encadrées par une animatrice de l'EPGV.
Cout/pers: 20 Euros pour l'ensemble du programme.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Martine Hocquet au 07 87 95 10 53

Rappel : Des cours de gym douce dispensés par l'EPGV ont lieu le mercredi et le vendredi de 9 heures à 10 heures et des cours de Pilates ont lieu le jeudi de 19 heures 30 à 20 heures 30.

Amélioration de l'Habitat

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat organise une nouvelle campagne d'amélioration de l'Habitat sur la période 2019 – 2024.
Cette opération s'adresse aux propriétaires, propriétaires bailleurs et copropriétaires qui souhaitent faire des travaux d'amélioration.
La SPL du Velay tient à votre disposition des permanences sans rendez-vous dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour vous apporter les informations nécessaires sur les financements disponibles et leurs conditions.
Les prochaines permanences au Puy-en-Velay (34 Rue Pannessac) ont lieu de 9 heures à 11 heures : Mercredi 29 Janvier / Mercredi 26 Février / Mercredi 25 Mars / Jeudi 30 Avril / Jeudi 28 Mai / Jeudi 25 Juin.

Conseils et Accompagnements gratuits au 04 71 02 52 52 ou contact@splvelay.fr

Nettoyons notre commune avec le CMJ

LE TRI, UN JEU D'ENFANT, UN ENJEU POUR NOS ENFANTS !

Le Conseil municipal des jeunes organise une matinée de nettoyage sur la commune **le samedi 7 mars 2020.**

RDV devant la mairie à 9h pour récupérer les sacs et organiser la répartition des circuits.

Un moment de convivialité est prévu vers 11h45.

Nos déchets mettent du temps à se décomposer

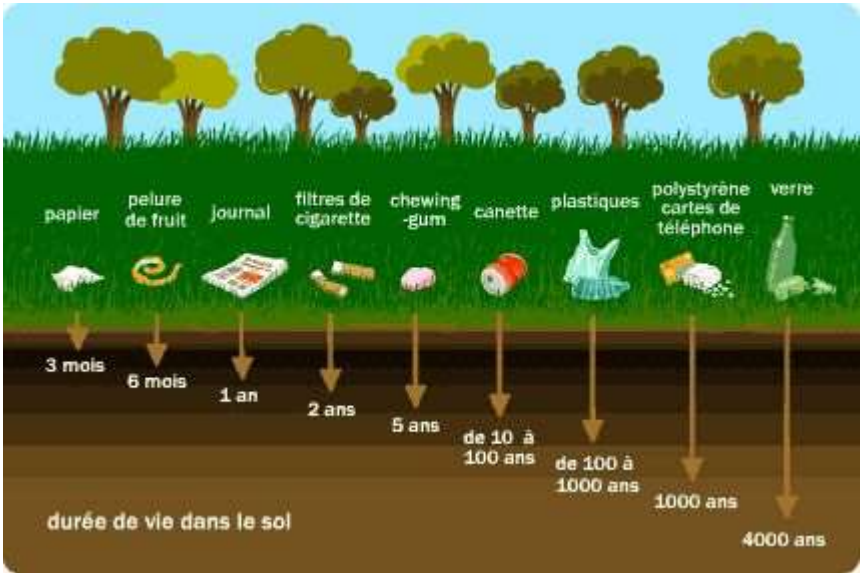

N'oubliez pas de trier vos déchets !

Mountain Dyke réouvre des chemins

L'objectif du club VTT Mountain Dyke est de redonner vie à des chemins oubliés envahis par des broussailles et des arbres morts.
En 3 ans, ce sont 5 chemins totalisant une longueur de 3 km 700 qui ont été réouverts.
Une des devises de l'association est « Nos chemins, on y tient donc on les entretient ».
N'hésitez pas à les emprunter afin que la végétation ne reprenne pas le dessus.

Chemin au dessus du stade de foot

AVANT

APRES

Exposition d'art local

Le comité des fêtes envisage de vous faire découvrir les artistes de la commune et partager un agréable moment.
Si vous souhaitez exposer, que vous soyez un particulier ou une association, que ce soit de la peinture, de la sculpture, de la poterie, de la dentelle, de la photographie, de l'art floral ou autre chose, n'hésitez pas à contacter les membres du comité des fêtes pour plus de renseignements.
Les inscriptions se feront dans un second temps.
Vous pouvez contacter Elodie au 06.33.82.76.29 ou Mylène au 06.50.89.71.04.
Ou envoyer un mail à elodie.aurand@yahoo.com

Auto-en-Velay

La commune dispose désormais d'une voiture électrique disponible à la location et d'une station de recharge électrique pouvant être utilisée en libre accès.
Moyennant un abonnement mensuel de 3 €, vous pouvez réserver le véhicule électrique à la demi-journée (7 €) ou à la journée (12 €) via le site internet de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Après chaque utilisation, le véhicule doit être ramené à son point de départ et branché à la borne électrique. Ce service d'aide à la mobilité a été mis en place par la CAPEV sur plusieurs communes.

Une Rose Un Espoir

Après le succès des éditions précédentes, Arsac-en-Velay fera à nouveau partie des communes qui soutiennent l'action menée par l'association UNE ROSE UN ESPOIR Secteur VELAY. Elle participera à la grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer.
Le **samedi 25 avril 2020**, des équipages motard(e)s sillonneront la commune et solliciteront les habitants pour un don de 2 € minimum en échange d'une rose au profit de la ligue contre le cancer pour ses actions sur le département.

Commerce ambulant

Suite au changement de propriétaire, le Camion Pizza reviendra sur la commune **chaque jeudi de 17 heures à 21 heures à partir du jeudi 6 février 2020**, il sera installé sur la place de la Mairie.

Commande groupée de Fuel

Une commande groupée est organisée afin de bénéficier du tarif le plus bas possible (en fonction du prix du marché des matières premières) pour le fuel domestique (super et ordinaire).
Si vous êtes intéressé par cette commande **: retournez le bulletin ci-joint en mairie pour le 25 janvier 2020**

✂----------

COMMANDE FUEL

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse exacte : .....

.....

Numéro de Téléphone : ..... Adresse mail : .....

QUANTITE DEMANDEE : ..... LITRES

QUALITE : ❑ Normale ❑ Super

AIDE CLSH

Si vos enfants fréquentent un centre de loisirs sans hébergement, vous pouvez prétendre au versement d'une aide accordée par la municipalité à hauteur de 1 € par demi-journée et par enfant dans la limite de 36 journées par an. L'imprimé de demande est disponible au secrétariat de Mairie.

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay : Un guichet « Petite Enfance »

Information pour les modes de gardes ou autres informations
Contacter le 04 71 02 49 77 guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr, www.mon-enfant.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DU POINT POSTE :

Mardi au Samedi 8h30 – 12h00

Tél : 04.71.08.80.94 / Fax : 04.71.08.33.46 / E-mail : mairie-arsac@ wanadoo.fr
Site internet : arsacenvelay.fr

Prochains Rendez-Vous

Dimanche 12 janvier :	Tripes de *l'US Arsac* à l'assemblée du village d'Arsac à partir de 8h30
Dimanche 2 février :	Concours de belote de *l'association des habitants des Boiroux* à 14 heures 30
Samedi 8 février	Représentation de *l'association Lou souvassaïres de vos arsac* à 14 heures 30 et à 20 heures 30
Dimanche 9 février :	Représentation de *l'association Lou souvassaïres de vos arsac* à 14 heures 30
Samedi 22 février :	Maôche de *l'association des habitants des Avits* à 19 h 30
Samedi 29 février :	Bal organisé par le comité des fêtes
Samedi 7 mars :	Matinée « Nettoyons notre commune » organisée par le Conseil Municipal des Jeunes : RDV à 9 heures devant la Mairie
Samedi 7 mars :	Coq au vin de *l'association des habitants d'Arsac* à 19 h 30 à l'assemblée du village
Samedi 14 mars :	Soirée festive organisée par *l'association des Amis des Enfants du Monde* à partir de 20 heures 30 à la salle polyvalente
Samedi 21 mars :	Représentation théâtrale organisée par *l'association des parents d'élèves* de l'école Yves Coppens
Samedi 4 avril et Dimanche 5 avril :	23ème édition de Livrévasion
Vendredi 8 mai :	Vide grenier organisé par *l'association des parents d'élèves* de l'école Yves Coppens
Samedi 16 mai :	Spectacle de fin d'année de *l'association K'Danse*
Dimanche 17 mai :	Randonnée de printemps organisée par *l'association des habitants d'Arsac*
Samedi 30 mai :	Marche gourmande organisée par *l'association des habitants de Rohac*
Vendredi 5 juin :	Kermesse de l'école Yves Coppens à 18 heures
Samedi 13 juin :	Représentation théâtrale par *la compagnie « Calibrius »* à partir de 18 heures
Samedi 20 juin :	Fête de la musique organisée par *l'US Arsac et le Comité des Fêtes*
Samedi 4 juillet :	Tournoi de football et repas organisés par *l'US Arsac*

Les 1er et 3ème jeudis de chaque mois, vous pouvez rejoindre les arsacois et les arsacoises qui se retrouvent à la salle des associations autour d'un café pour jouer aux cartes, échanger … pour partager des moments conviviaux. La reprise après la trêve des confiseurs est fixée au jeudi 16 janvier 2020.